

FLASH INFO CFDT CE Fonctions Support Finances

des 6 et 7 novembre 2019

Activités Sociales et Culturelles (ASC) : la CFDT vous informe

La CFDT, pendant ces 2 dernières années, a œuvré pour que les ASC soient au plus près de vos attentes.

ARBRE DE NOEL ILE DE FRANCE le Samedi 7 décembre 2019 au Cirque d'Hiver Bouglione

Pensez à réserver, via le site du CE, vos places pour le Cirque d'Hiver-Bouglione et venez vivre un véritable moment de féerie.

LES DOTATIONS DE VOTRE ESPACE BILLETTERIE

Dates limites pour les dotations : 22 décembre 2019 pour la dotation Noël 2018, 3 août 2020 pour la dotation Rentrée Scolaire 2019 et le 10 novembre 2020 pour la dotation Noël 2019.

FIN DES PRESTATIONS 2019

Vous avez jusqu'au 30 novembre 2019 inclus pour bénéficier de vos remboursements sur facture.

La CFDT vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée tout au long de ces 2 années.

Consultation sur la conception détaillée des aménagements de Bridge

La CFDT a rendu un avis négatif sur la conception détaillée des aménagements de Bridge. La CFDT n'a pas été suivie par les autres Organisations Syndicales, ces dernières n'ont pas souhaité rendre d'avis.

Pour quelles raisons la CFDT a-t-elle rendu un avis négatif ?

La CFDT a toujours pris ses responsabilités. Quand un projet n'est pas satisfaisant, que des alertes et points de vigilance sont détectés et signalés et que l'entreprise ne joue que partiellement le dialogue social, la CFDT vote CONTRE.

S'exprimer contre ce projet est-il logique ? L'expertise Technologia et l'expérience sur d'anciens projets immobiliers ont permis d'identifier des risques physiques et psychosociaux importants, à savoir : Isolement non souhaité, éclatement des collectifs, perte de lien social, augmentation de la charge mentale, tensions inter individuelles dues à l'auto-attribution des positions de travail et à l'occupation du territoire, risques multiples pour le management confronté à de nouvelles formes d'organisation et de conditions de travail (management à distance, perte de bureau individuel, gestion de conflits), augmentation de la promiscuité et de la sensation de surveillance permanente, occupation de postes inconfortables selon l'aménagement et l'environnement des positions, troubles musculo-squelettiques (positions hautes et positions basses non adaptées au travail, mauvais réglages des bureaux et des sièges), perte de temps et d'efficacité pour s'installer et libérer la position de travail en fin de journée.

D'autres éléments identifiés ont motivé l'avis négatif de la CFDT : l'augmentation, pour une partie des salariés des temps de déplacements, avec des impacts négatifs sur l'équilibre vie professionnelle et privée, des transports en commun insuffisamment dimensionnés et stationnements insuffisants en nombre, le ratio qui est aujourd'hui inférieur à 7 m2 par position de travail.

Enfin, les « cloisonnements mobiles » proposés ne permettront pas une réelle séparation entre les équipes et une protection acoustique efficace.

La CFDT a formulé des demandes complémentaires non reprises par les autres Organisations Syndicales :

- l'ouverture d'une négociation sur un accord d'accompagnement des métiers en lien avec les nouveaux espaces de travail, incluant entre autres un dispositif d'aggravation du temps de trajet, des aides au logement, etc...
- une étude sur le bruit
- l'installation de cloisons toute hauteur
- un sondage des salariés à 3 mois et à 6 mois après l'installation
- la mise en place d'une commission de suivi du projet
- une augmentation significative du budget d'adaptation

L'entreprise a précisé que le CE avait été informé et consulté régulièrement sur le projet.

Elle a donc acté la fin du processus de consultation et a indiqué en séance plénière du CE que le refus d'avis des autres Organisations Syndicales équivalait à un avis négatif.

La CFDT est donc confortée dans son choix d'avoir voté CONTRE.

Consultation sur la conception détaillée de l'aménagement des équipes GPS à Arcueil

L'entreprise a entériné [de façon unilatérale] l'absence de bureau pour les managers hors directeurs, mais aussi pour les métiers demandant une forte concentration. Elle favorise les open-space avec une promiscuité sans précédent dans les espaces dédiés à la Supply Chain : les surfaces seront d'environ 5 à 6 m² par poste de travail très loin de la norme NFX 35-102 sur la conception ergonomique des espaces de travail en bureaux, norme qui recommande une surface de travail minimale de 10m².

Les risques sur la santé et les conditions de travail, inhérents à ce type d'aménagement sont : les nuisances sonores, les nuisances de circulation, les distractions auditives et visuelles, la perte de concentration, la fatigue supplémentaire.

En effet, il est reconnu que le bruit est un facteur de stress au travail dans la mesure où il est chronique, imprévisible et incontrôlable. La gêne liée au bruit est aussi associée à l'insatisfaction au travail, à l'irritabilité, l'anxiété, voire l'agressivité. Le bruit détériore la performance au travail dans les tâches cognitives, ce qui oblige des efforts de concentration supplémentaires pour réaliser certaines tâches, ce qui induit une fatigue supplémentaire.

Pour les Acheteurs, les conditions de travail dans les futurs espaces de travail seront identiques à celles d'aujourd'hui.

Les Elus CFDT ont demandé la mise en place d'un budget supplétif pour l'aménagement des espaces pour corriger et harmoniser les aménagements proposés et tenir compte ainsi des demandes des salariés. **La CFDT à réitérer sa demande auprès de l'entreprise de mise en place d'une commission de suivi** qui perdurera au-delà de la période d'emménagement.

La CFDT a renouvelé également sa demande d'un accompagnement financier pour les salariés, lié au déménagement. L'entreprise a répondu défavorablement. Cette demande n'a pas été soutenue par les autres Organisations Syndicales.

Pour toutes ces raisons, la CFDT s'est prononcée CONTRE les futurs aménagements et cette conception d'environnements de travail.

Point semestriel sur les comptes du CE au 30/09/2019

La situation des comptes du CE au 30/09/2019 a été présentée par l'Expert-Comptable du CE FSF, comme chaque année, aux élus du CE.

Le résultat global provisoire au 30 septembre 2019 se traduit par un déficit de 605 636 €.

Pour le budget AEP (Attributions Economiques et Professionnels) dit budget de fonctionnement, le résultat est excédentaire de 66 756 € avec des réserves, à l'ouverture au 1^{er} janvier 2019, de 830 019 €.

Concernant le budget ASC (Activités Sociales et Culturelles) le résultat est déficitaire de 672 392€ avec des réserves, à l'ouverture au 1^{er} janvier 2019, de 185 477 €.

A noter que ce résultat déficitaire au 30/09/2019 est, pour l'essentiel, dû à l'engagement dès septembre, de prestations de fin d'année (Noël Adultes & Enfants) sans que le Comité ne puisse disposer de la contribution aux Œuvres Sociales du mois de décembre en raison du remplacement du CE par le CSE.

Néanmoins la projection financière sur ce budget ASC, rapportée au 31/12/2019, fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 7 443€.

Ces données provisoires seront finalisées à la clôture du 31/12/2019 qui sera présentée, au CSE, avant le 30 juin 2020.

La CFDT, s'était engagée à proposer des ASC au plus proche de vos envies.

La CFDT par ses propositions, votées par les élus du CE, a permis la redistribution de l'intégralité des sommes perçues et des réserves des exercices précédents.

Avec la CFDT, Partout, pour Tous : du 19 au 21 novembre Votez CFDT

Vos contacts :

Sylvain COVEMAERKER (RSCE) 06 79 02 70 03

Sylvie ROTA (DSCO) 06 85 55 89 05

Vos élus :

Paolo GIUDICE, Michelle VINET, Philippe BOURGEON, Fabrice CORIOU, Carole NIDDAM, Anita IRIART-SORHONDO, Philippe ABADIE, Bernard BLEUSEZ, Géraldine HERITIER, Thierry BRICAUD, Isabelle DAYRES, Corinne ROGUET, Samah BRAHAM, Catherine BELEZY